

LE NOUVEAU-BRUNSWICK ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Résumé du rapport périodique
2014–2015

PRODUIRE DES RÉSULTATS DURABLES

**PLAN D'ACTION
DU NOUVEAU-BRUNSWICK SUR LES
CHANGEMENTS
CLIMATIQUES
2014–2020**



LE NOUVEAU-BRUNSWICK ET LES CHANGEMENT CLIMATIQUES

Produire des résultats durables

Les changements climatiques représentent un danger urgent et potentiellement irréversible pour nos collectivités et notre environnement naturel. Nous reconnaissons les effets positifs durables des mesures ambitieuses prises rapidement; les démarches entreprises aujourd'hui pour combattre les changements climatiques accroîtront notre résilience, réduiront nos émissions de gaz à effet de serre et nous assureront un avenir économique durable.

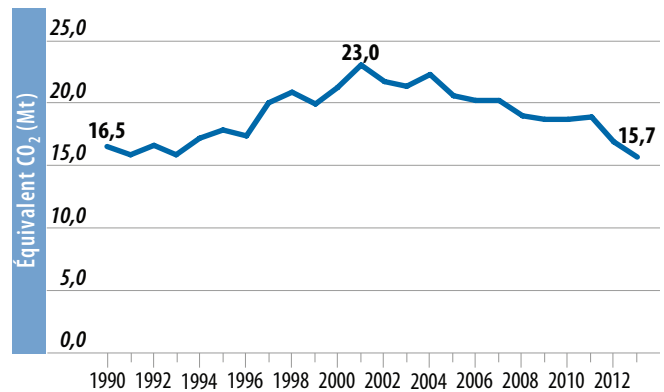
Depuis la publication de son deuxième *Plan d'action sur les changements climatiques* au printemps 2014, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a continué de progresser dans le respect des engagements qui y sont décrits en prenant des mesures pour améliorer notre résilience aux effets des changements climatiques et en réduisant encore plus nos émissions de gaz à effet de serre tout en assurant une croissance économique durable.

Le présent rapport met en évidence les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs fixés pour la période 2014-2015. Vous remarquerez que ce rapport utilise les données sur les gaz à effet de serre (GES) de 2013, qui sont tirées du Rapport d'inventaire national des GES le plus récent.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)

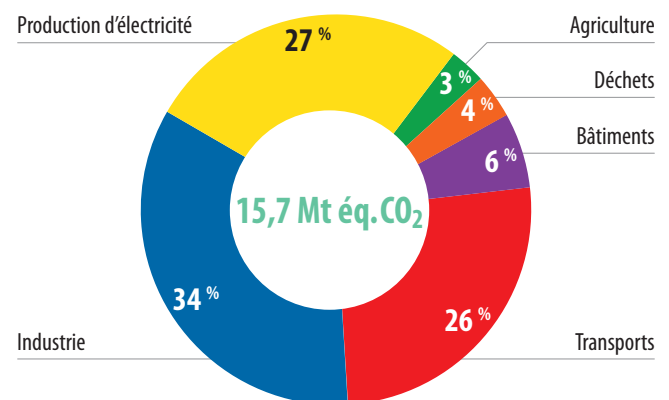
La figure 1 ci-dessous illustre les émissions annuelles de GES au Nouveau-Brunswick de 1990 à 2013. En 2013, les émissions de GES provenant de toutes les sources s'élevaient à 15,7 mégatonnes (Mt) d'équivalent de dioxyde de carbone (éq. CO₂), soit un peu plus de 2 % du total canadien. Le Nouveau-Brunswick demeure néanmoins troisième au Canada pour ce qui est du nombre de tonnes d'éq. CO₂ par habitant le plus élevé en 2013 (21 tonnes). Les réductions des émissions ont été attribuées à l'efficacité énergétique et à l'utilisation de combustibles plus propres pour les bâtiments, les transports, les pratiques agricoles et la gestion des déchets. La figure 2 montre une répartition de ces émissions.

Figure 1 : Émissions annuelles de GES au Nouveau-Brunswick



Source : Rapport de l'inventaire national 2015, Environnement Canada

Figure 2 : Émissions de GES au Nouveau-Brunswick en 2012

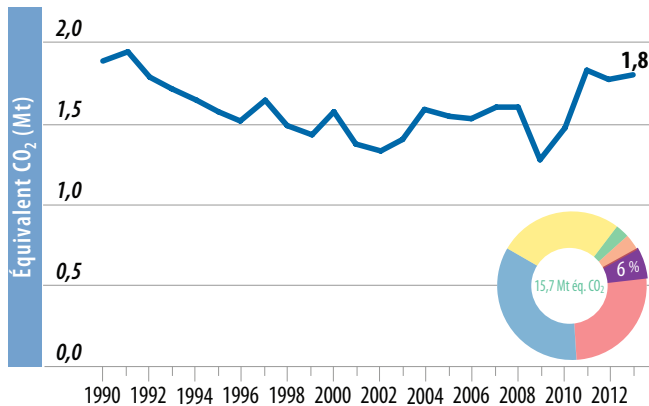


Source : Secrétariat des changements climatiques du N.-B.

Efficacité énergétique et énergie renouvelable — Bâtiments résidentiels et commerciaux

La figure 3 ci-dessous indique que les émissions totales du secteur des bâtiments résidentiels et commerciaux étaient de 1,8 Mt en 2013, soit 0,1 Mt de moins que celles de 1990. Les économies d'énergie ont été quelque peu contrebalancées, peut-être en raison d'une participation réduite aux programmes et de la croissance de la construction de bâtiments résidentiels et commerciaux neufs.

Figure 3 : Bâtiments



Source : Secrétariat des changements climatiques du Nouveau-Brunswick

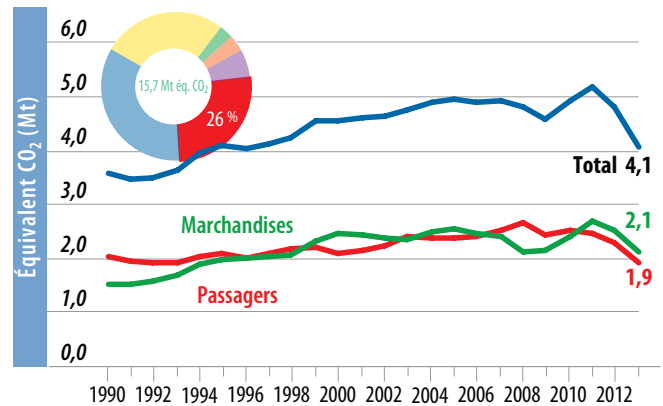
Aperçu des progrès en 2014–2015

- Au cours de la période de progrès du présent rapport, plus de 3 300 ménages ont participé aux programmes résidentiels d'efficacité énergétique du Nouveau-Brunswick, ce qui a entraîné une diminution annuelle des émissions de gaz à effet de serre de plus de 15 000 tonnes.
- Au cours de cette période de progrès, plus de 60 bâtiments ont participé au programme commercial d'efficacité énergétique de la province, ce qui a entraîné une diminution annuelle des émissions de gaz à effet de serre de plus de 2 300 tonnes.
- La plus grande batterie solaire de la province a été installée à Fredericton, sur le toit des bureaux de l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick (AIGNB). Les 60 panneaux solaires sont reliés au réseau électrique d'Énergie NB et comportent un compteur électrique permettant la circulation bidirectionnelle de l'électricité afin de fournir le surplus d'énergie au réseau d'Énergie NB. L'AIGNB prévoit agrandir l'installation solaire afin de réduire encore plus sa facture d'électricité.

Moyens de transport

La figure 4 ci-dessous illustre les émissions estimatives de GES associées au transport au Nouveau-Brunswick de 1990 à 2013. On y constate que, même si les émissions totales de GES associées au transport ont augmenté de 0,5 Mt depuis 1990, elles ont diminué depuis 2011. Le total des émissions provenant du secteur des transports s'élevait à 4,1 Mt en 2013, et comprend le transport routier de passagers (1,9 Mt) et le transport routier de marchandises (2,2 Mt).

Figure 4 : Transports



Source : Secrétariat des changements climatiques du Nouveau-Brunswick

Aperçu des progrès en 2014–2015

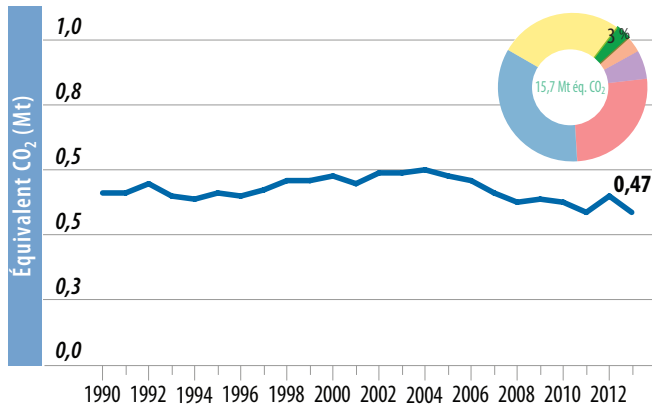
- L'Agence de gestion des véhicules a commencé à recueillir des données sur les véhicules du gouvernement pour évaluer la possibilité d'utiliser des véhicules électriques (VE). Cette initiative pourrait contribuer à accroître la part de marché des VE dans la province.
- Le Groupe consultatif sur les véhicules électriques (GCVE) du Nouveau-Brunswick a continué de chercher à accélérer l'augmentation de la part de marché des VE dans la province. Avec l'aide du Fonds en fiducie pour l'environnement, l'Association pulmonaire du Nouveau-Brunswick (membre du GCVE) entreprend une stratégie de marketing et d'information pour les VE dans la province.
- En 2014-2015, il y avait environ 50 véhicules électriques rechargeables au Nouveau-Brunswick.



Agriculture

La figure 5 montre que les émissions provenant de l'agriculture, principalement de la gestion du bétail, sont en recul depuis 2006 et sont actuellement de 0,5 Mt, ce que l'on attribue à de meilleures pratiques de gestion du bétail.

Figure 5 : Agriculture



Source : Secrétariat des changements climatiques du Nouveau-Brunswick

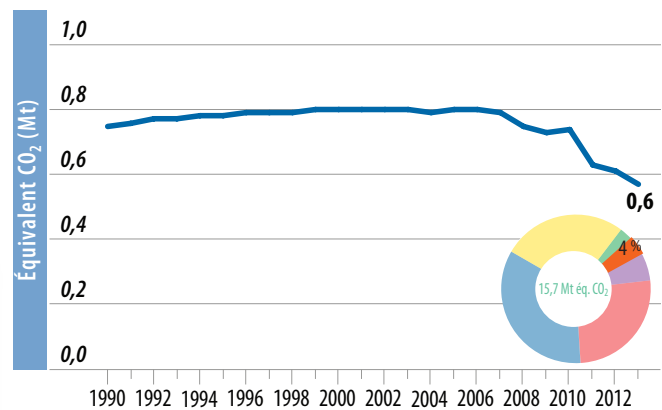
Aperçu des progrès en 2014–2015

BioNB, l'agence des biosciences de la province, a décerné à Laforge Bioenvironnemental le Prix de réalisations en biosciences du Nouveau-Brunswick en octobre 2015. Cette installation produit de l'énergie propre et renouvelable ainsi qu'un engrais biologique riche en nutriments, tout en réduisant la quantité de déchets envoyée dans les sites d'enfouissement et les émissions de GES d'environ 22 000 tonnes par année. Laforge a deux digesteurs anaérobies sur une ferme laitière à Saint-André, au Nouveau-Brunswick, qui sont alimentés exclusivement de fumier et de déchets alimentaires biologiques provenant d'entreprises de transformation d'aliments de la région. Le biogaz produit par les digesteurs est recueilli et utilisé comme combustible pour produire de l'électricité. Les deux digesteurs produisent assez d'énergie (1,6 MW) pour alimenter la ferme laitière et 1 000 domiciles.

Gestion des déchets

La figure 6 montre que les émissions provenant de la gestion des déchets ont diminué depuis 2007 et qu'elles sont passées sous le seuil de 0,6 Mt en 2013. On attribue cette diminution à la mise en œuvre de plans de gestion des gaz dans les sites d'enfouissement par les commissions de gestion des déchets solides locales. Certains sites d'enfouissement du Nouveau-Brunswick captent non seulement le méthane produit par la décomposition des déchets organiques, mais utilisent aussi ce gaz pour produire de l'électricité et réduire encore plus les émissions de GES. De nouvelles réductions sont possibles dans les sites d'enfouissement de déchets solides.

Figure 6 : Gestion des déchets



Source : Secrétariat des changements climatiques du Nouveau-Brunswick

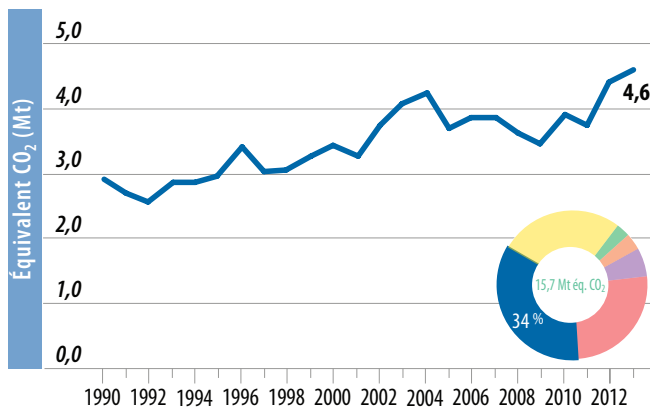
Aperçu des progrès en 2014–2015

Les six sites d'enfouissement de la province ont des systèmes de gestion des gaz d'enfouissement. Actuellement, trois d'entre eux sont dotés d'une génératrice et d'un réseau-torche comme système d'appoint pour produire de l'énergie. Les trois autres sites régionaux sont munis d'un réseau-torche, et l'un d'entre eux est en voie d'acquiescer une génératrice pour commencer à produire de l'énergie.

Industrie

La figure 7 ci-dessous illustre les émissions annuelles estimatives de GES associées au secteur industriel au Nouveau-Brunswick de 1990 à 2013. Les émissions provenant de grandes installations industrielles ont continué de croître et sont actuellement de 4,6 Mt. Bien que le secteur industriel ait mis en œuvre des mesures d'efficacité énergétique, la chute du cours des combustibles fossiles pourrait occasionner une hausse des émissions à court terme.

Figure 7 : Industrie



Source : Secrétariat des changements climatiques du Nouveau-Brunswick

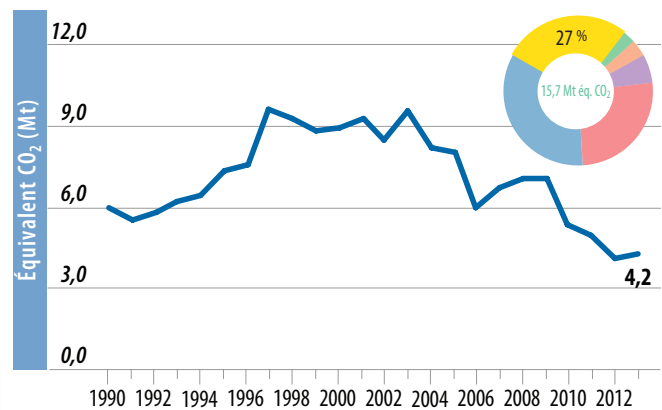
Aperçu des progrès en 2014–2015

À compter d'octobre 2015, en vertu du Règlement sur la qualité de l'air de la Loi sur l'assainissement de l'air, le gouvernement du Nouveau-Brunswick exigera que les grandes installations industrielles (émettant 50 000 tonnes par année ou plus de GES) commencent à déclarer leurs émissions au gouvernement. Il exigera aussi qu'elles préparent des plans de gestion des gaz à effet de serre, conformément aux lignes directrices du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux. Les premiers plans seront présentés à la fin de 2016. On prévoit que la mise en œuvre de ces plans diminuera de 7 à 10 % les émissions de GES du secteur industriel.

Production d'électricité

La figure 8 illustre les émissions de GES associées à la production d'électricité au Nouveau-Brunswick de 1990 à 2013. En 2013, ces émissions étaient de 4,2 Mt. Elles ont diminué depuis 2001 en raison de l'utilisation accrue de sources d'énergie renouvelables comme l'hydroélectricité et les éoliennes et grâce à la fermeture de la centrale thermique au charbon au lac Grand et de la centrale au mazout à Dalhousie. On prévoit d'autres réductions grâce aux programmes de réduction et de déplacement de la demande (RDDD) d'Énergie NB et en raison de l'exigence relative à l'augmentation à 40 % de la proportion d'énergie renouvelable (75 % sans émissions) d'ici 2020.

Figure 8 : Production d'électricité



Source : Secrétariat des changements climatiques du Nouveau-Brunswick

Aperçu des progrès en 2014–2015

- En avril 2015, les initiatives et les programmes d'Efficacité NB ont été confiés à Énergie NB. Il s'agissait d'une étape importante pour atteindre l'objectif de réduction et de déplacement de la demande (RDDD) en électricité (1 800 GWh) d'ici 2035.
- Les premières étapes de la mise en œuvre du réseau électrique intelligent comprenaient des projets pilotes en collaboration avec des clients et l'essai en laboratoire de la connectivité avec des appareils comme des thermostats intelligents et portent sur un programme pilote dans 50 ménages qui commencera en octobre 2015. Une fois mis au point, le réseau intelligent jouera un rôle important en vue d'une meilleure utilisation de l'électricité au Nouveau-Brunswick grâce à la gestion de l'approvisionnement, à l'optimisation du stockage et à l'utilisation de véhicules électriques pour le transport.



Innovation et développement économique

Aperçu des progrès en 2014–2015

- Un nouveau modèle de développement économique — Opportunités NB — a été lancé en 2015 et bénéficie d'une plus grande souplesse pour soutenir les solutions novatrices relatives aux enjeux environnementaux.
- Bon nombre d'entreprises locales reconnaissent que le fait de tenir compte des changements climatiques dans leur plan d'affaires peut souvent les rendre plus concurrentielles sur les marchés mondiaux. En 2015, Opportunités NB a participé à l'investissement de plus d'un million de dollars dans des innovations relatives à des technologies et à l'énergie propres, au réseau électrique intelligent et à des projets d'adaptation au climat.

Séquestration du carbone

Aperçu des progrès en 2014–2015

- Le ministère des Ressources naturelles continue de travailler avec le Comité national des puits forestiers et son groupe de travail chargé de la comptabilisation du carbone. Son intention est de déterminer l'empreinte carbonique des terres de la Couronne (situation de départ) et d'élaborer un modèle de gestion du carbone adéquat pour le Nouveau-Brunswick qui permettrait d'analyser des scénarios et d'évaluer des options futures.
- En 2015, le gouvernement provincial a commencé à examiner les possibilités en vue de rendre compte des réductions des émissions de GES attribuables aux puits de carbone.

Améliorer la résilience aux effets des changements climatiques

Des progrès importants ont déjà été réalisés en vue d'une meilleure résilience aux changements climatiques. Plusieurs collectivités du Nouveau-Brunswick ont mené des études d'évaluation des vulnérabilités en ce qui concerne les inondations, l'érosion, la protection des eaux souterraines et l'élévation du niveau de la mer. La préparation aux urgences et aux effets environnementaux de même que la planification de la résilience ont augmenté grâce aux outils, aux recommandations et à de meilleures mesures de prévoyance.

Données et recherche en lien avec les effets des changements climatiques

Il est essentiel de mesurer les changements climatiques et de prédire les futures tendances climatiques au Nouveau-Brunswick pour renforcer notre résilience et être moins vulnérables. Les recherches et la collecte de données essentielles permettront de faire en sorte que les Néo-Brunswickois disposent des renseignements dont ils ont besoin pour tenir compte des changements climatiques futurs dans leurs décisions et leurs activités.

Aperçu des progrès en 2014–2015

- Le Nouveau-Brunswick a poursuivi sa collaboration avec les autres provinces atlantiques au sujet de l'adaptation aux effets des changements climatiques en participant à la deuxième phase de l'Initiative de collaboration pour l'adaptation régionale (ICAR) des provinces atlantiques. L'ICAR II est la première phase d'engagement auprès des collectivités; son but est d'accroître la sensibilisation et la capacité à l'échelle régionale en ce qui concerne l'adaptation.
- Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a continué d'acquérir des données numériques sur l'élévation (LiDAR) pour appuyer les efforts de planification de l'adaptation des collectivités et l'élaboration d'une cartographie des zones humides.
- Le gouvernement provincial a travaillé de concert avec Énergie NB pour obtenir les données climatiques les plus récentes pour la région (ARS du GIEC). Ces données seront accessibles sur le site Web des cartes de Solutions d'adaptation aux changements climatiques pour l'Atlantique (SACCA) au www.acasamaps.com/fr.

Évaluations des risques et des possibilités

Les risques climatiques et la planification de l'adaptation peuvent être intégrés au processus décisionnel à l'échelle provinciale et communautaire. Les planificateurs communautaires, les propriétaires fonciers, les administrations locales, les Premières Nations, les propriétaires d'infrastructure, les entreprises et les gestionnaires de ressources ont tous besoin de résultats et d'outils d'évaluation des risques et des possibilités en matière de climat et d'adaptation pour prendre des décisions éclairées.

Aperçu des progrès en 2014–2015

- Le gouvernement provincial a continué de financer de nombreux projets au moyen du Fonds en fiducie pour l'environnement (FFE) afin d'examiner les vulnérabilités locales aux effets des changements climatiques. Parmi les projets du FFE se trouvaient ceux des villes de Bathurst et de Tracadie, ainsi que d'autres municipalités de l'ensemble de la province.
- Dans le cadre des Solutions d'adaptation aux changements climatiques pour l'Atlantique (SACCA), et en collaboration avec les provinces atlantiques et les établissements de recherche de l'ensemble de la région de l'Atlantique, deux projets ont été lancés : 1) une analyse coûts-avantages des solutions d'adaptation; 2) l'élaboration d'un outil d'aide à la décision conçu pour aider les collectivités côtières à s'adapter aux changements climatiques.

Pleine intégration de l'adaptation

La première étape de l'adaptation à l'échelle locale ou provinciale consiste à déterminer les vulnérabilités particulières aux effets des changements climatiques. Une fois les vulnérabilités recensées, des plans et des stratégies peuvent être conçus pour réduire les risques de façon proactive.

Aperçu des progrès en 2014–2015

- Le Secrétariat des changements climatiques a tenu des séances publiques d'information et d'éducation pour mettre en valeur des initiatives d'adaptation aux effets des changements climatiques, comme le plan d'adaptation aux changements climatiques de la Ville de Moncton et les estimations à jour de l'élévation du niveau de la mer au Nouveau-Brunswick.
- Le Secrétariat des changements climatiques a poursuivi ses discussions avec les propriétaires d'infrastructure comme Énergie NB et le ministère des Transports et de l'Infrastructure pour repérer des possibilités d'adaptation et promouvoir la nécessité de tenir compte des enjeux climatiques futurs dans la prise de décisions au quotidien afin de réduire les risques.
- L'Institut de recherche sur les zones côtières, en collaboration avec la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne et avec l'appui du Secrétariat des changements climatiques et du Fonds en fiducie pour l'environnement, a mis en œuvre une approche régionale pour la planification de l'adaptation aux changements climatiques.
- Le Collectif sur l'adaptation aux changements climatiques du Réseau environnemental du Nouveau-Brunswick, avec l'aide du Secrétariat des changements climatiques et du Fonds en fiducie pour l'environnement, a tenu des ateliers à New Maryland et dans la Péninsule acadienne pour réunir les acteurs du milieu afin de favoriser l'échange de connaissances sur l'adaptation aux effets des changements climatiques et la pleine intégration de ceux-ci.



Le gouvernement donne l'exemple

Le gouvernement s'engage à faire preuve de leadership dans la réduction des émissions de GES provenant des activités du secteur public. La *Politique d'écologisation des bâtiments* et la *Politique sur les véhicules écologiques* sont des exemples de l'engagement du gouvernement provincial à donner l'exemple.

Aperçu des progrès en 2014–2015

Bâtiments publics :

- Au mois d'octobre 2014, 12,8 millions de dollars avaient été investis dans le programme d'amélioration de l'efficacité énergétique du gouvernement, réduisant le coût de l'électricité d'environ 2 millions de dollars et les émissions de GES de 17 500 tonnes par année.
- Le gouvernement provincial est en voie de réaliser près de 50 projets d'amélioration énergétique en 2015-2016.
- Les bâtiments du Nouveau-Brunswick ont utilisé 41 700 tonnes de combustible de déchets de bois par année, ce qui a permis d'éviter des coûts d'environ 4 à 5 millions de dollars en combustibles fossiles et a contribué à réduire les émissions de GES d'environ 21 000 tonnes par année.

Partenariats entre les administrations :

- En août 2015, les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et premiers ministres de l'Est du Canada (GNA-PMEC) ont convenu par résolution de réduire d'ici 2030 les émissions de gaz à effet de serre de 35 à 45 % par rapport aux niveaux de 1990. Les détails sur la façon d'atteindre cet objectif seront déterminés en 2016 et présentés aux GNA-PMEC à la réunion de 2016.

Partenariats et rayonnement

La collaboration avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'avère essentielle pour agir en matière d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des émissions. Bon nombre de collectivités, d'industries, d'entreprises, d'organismes sans but lucratif et de particuliers ont également contribué aux efforts déployés pour faire face aux changements climatiques, en partie avec l'aide du Fonds en fiducie pour l'environnement du Nouveau-Brunswick.

Aperçu des progrès en 2014–2015

- Le Projet Gaïa, un groupe visant à fournir aux jeunes les moyens de prendre des décisions éclairées au sujet de l'énergie et de l'environnement, a joint près de 20 % des élèves du Nouveau-Brunswick depuis sa fondation en 2009. En 2014-2015, les projets du groupe fondés sur le programme scolaire comprenaient notamment la vérification des déchets dans les écoles primaires, la vérification de l'efficacité énergétique et des déchets dans les écoles intermédiaires et l'évaluation de l'impact environnemental et du cycle de vie dans les écoles secondaires. Soixante-deux projets touchant 1 500 jeunes ont été menés à bien (65 % dans les écoles des districts scolaires francophones et 35 % dans celles des districts scolaires anglophones, soit 53 % dans les écoles secondaires, 5 % dans les écoles intermédiaires et 42 % dans les écoles primaires). Le Projet Gaïa a aussi proposé aux élèves son centre d'énergie mobile, son premier Sommet sur la viabilité et une tournée de présentation des véhicules électriques.
- EOS Éco-Énergie coordonne des recherches, des mesures et divers projets d'éducation relatifs à la viabilité énergétique et aux changements climatiques dans la région de Tantramar, dans le sud-est du Nouveau-Brunswick. Parmi ses nombreux projets couronnés de succès, mentionnons le programme d'achat en vrac de panneaux solaires, qui comprenait une séance d'information, une évaluation des lieux ainsi que l'achat et l'installation de 61 panneaux (255 watts) qui permettront d'atteindre l'objectif de l'organisme de 15,6 KW d'énergie solaire accessible.

Mesurer les progrès et produire des rapports sur ces derniers

Il est important de mesurer la consommation d'énergie et les émissions de la province pour continuer de suivre les progrès réalisés sur le plan de la réduction des émissions de GES et de repérer des possibilités de réduction.

Aperçu des progrès en 2014–2015

À compter d'octobre 2015, à la suite de la modification des agréments d'exploitation sur la qualité de l'air, les grands émetteurs industriels (50 000 tonnes ou plus d'éq. CO₂) seront tenus de déclarer leurs émissions de GES au gouvernement du Nouveau-Brunswick par l'entremise du système de déclaration en ligne du Guichet unique d'Environnement Canada. La déclaration des émissions commencera en 2016.

Aller de l'avant

Le Nouveau-Brunswick continuera à participer aux projets régionaux et nationaux pour s'attaquer aux changements climatiques à moyen et à long terme et suivra les progrès réalisés dans la réduction des émissions de GES afin d'accroître la résilience aux effets du climat.

Le Secrétariat des changements climatiques coordonne les activités du Comité interministériel provincial sur les changements climatiques et les engagements du gouvernement provincial liés au Plan d'action sur les changements climatiques.

Bon nombre de communautés, d'industries, d'entreprises, d'organismes sans but lucratif et de particuliers ont également contribué aux efforts déployés face aux changements climatiques. Ce partenariat continu entre le gouvernement et ses partenaires non gouvernementaux est essentiel au succès du plan.

Secrétariat des changements climatiques du Nouveau-Brunswick
Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1

Téléphone : 506-453-2690 Télécopieur : 506-457-4991

www.gnb.ca/changementsclimatiques



Le Nouveau-Brunswick et les changements climatiques
Rapport du résumé périodique 2014–2015

Province du Nouveau-Brunswick
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-1140-4 (PDF : Française)
ISBN 978-1-4605-1139-8 (PDF : English)

10809 | 2016.09